

# 30 ANS DE L'ACTE UNIQUE EUROPÉEN : BILAN ET PERSPECTIVES

## FAIRE DU DROIT L'AVENIR DE L'UNION EUROPÉENNE

**Conseil national des barreaux - 22 rue de Londres, 75009 Paris**

Redonner du souffle au projet européen est devenu un impératif pour répondre aux échecs, aux dé-sillusions, aux dangers et aux défis auxquels l'Europe est aujourd'hui confrontée. Une des voies à promouvoir est celle de recentrer le véritable projet européen sur les valeurs essentielles que sont le droit, colonne vertébrale de nos sociétés européennes et promouvoir un Pacte de stabilité juridique, pendant inéluctable du pacte de stabilité économique.

Entre le 17 et le 28 février 1986, douze Etats européens signaient l'Acte unique européen et ouvraient la voie à la réalisation du marché unique, relançant ainsi un processus d'intégration européenne affaibli par la décennie 1980.

30 ans après cet acte fondateur, force est de constater que l'Union européenne se retrouve aujourd'hui confrontée à un climat miné par un « euroscepticisme », proche de celui qui dominait à l'époque de son adoption.

En Pologne, en Hongrie, en Roumanie, au Danemark, en France et dans d'autres Etats encore, les mouvements antieuropéens gagnent du terrain, accèdent parfois au Gouvernement et éloignent de plus en plus leurs pays respectifs des droits et valeurs fondamentaux de l'Union que sont l'Etat de droit, la liberté de la presse ou encore la protection des minorités.

Parallèlement, les récentes interrogations autour de l'euro ont révélé la fragilité d'une construction monétaire qui ne repose pas sur des fondations juridiques communes.

Il est donc devenu nécessaire de donner un nouveau souffle à l'Union européenne. Il apparaît évident que celui-ci doit reposer sur un pacte de stabilité juridique, ayant la même force que le pacte de stabilité économique et monétaire, de nature à protéger l'Europe de ces risques économiques et démocratiques.

Il importe de stabiliser l'Europe autour de l'article 2 du Traité sur l'Union européenne en l'accompagnant de mécanismes juridiquement contraignants, comme il importe de consolider la zone Euro en la fondant sur un socle commun et codifié de droit des affaires.

Ce pacte de stabilité juridique apporterait ainsi une nouvelle dynamique, en ce qu'il offrirait un socle durable au projet européen et constituerait le ciment fondamental des sociétés et des économies européennes.

# 30 ANS DE L'ACTE UNIQUE EUROPÉEN : BILAN ET PERSPECTIVES FAIRE DU DROIT L'AVENIR DE L'UNION EUROPÉENNE

**Conseil national des barreaux - 22 rue de Londres, 75009 Paris**

## OUVERTURE

**Pascal EYDOUX**, Président du Conseil national des barreaux  
**Frédéric SICARD**, Bâtonnier de l'Ordre des avocats de Paris

## PRÉSIDENCE DE LA TABLE-RONDE

**Philippe-Henri DUTHEIL**, Président de la Commission des Affaires européennes et internationales du Conseil national des barreaux.

## LES 30 ANS DE L'ACTE UNIQUE EUROPÉEN

Représentant de l'Institut Jacques Delors / Notre Europe

## LE DÉFI SOCIÉTAL DE L'UE

**Dominique ATTIAS**, Vice-Bâtonnière du Barreau de Paris  
**Christine REVAULT-D'ALLONES**, Députée européenne.

## LE DÉFI ÉCONOMIQUE DE L'UE

## VERS UN CODE EUROPÉEN DE DROIT DES AFFAIRES

**Julien FOUCHET**, Président de l'Association pour l'Unification du Droit des Affaires en Europe (UDE)  
**Paul BAYZELON**, Ancien membre du cabinet de Monsieur Edmond Alphandery, Ministre de l'Economie

## INVENTAIRE DU DROIT EUROPÉEN DES AFFAIRES ET RECOMMANDATIONS POUR UNE VÉRITABLE UNIFICATION

**Philippe DUPICHOT**, Professeur agrégé de droit privé, avocat Gide Loyrette Nouel et Secrétaire général de l'association Henri Capitant

## QUEL RÔLE POUR LES AVOCATS

**Michel BÉNICHOU**, Président du CCBE

## COCKTAIL DE CLÔTURE

**2H**  
de formation  
validées

### FORMATION CONTINUE

Le présent colloque se déroule conformément aux modalités mises en place par le Conseil national des barreaux pour la formation continue obligatoire, soit **2 heures de formation validées** au cours de cette matinée.

### INFOS & INSCRIPTIONS

Inscription en ligne sur : **[www.cnb.avocat.fr](http://www.cnb.avocat.fr)**

Informations : Service Communication  
E-mail : [servicecom@cnb.avocat.fr](mailto:servicecom@cnb.avocat.fr) - Tél : 01 53 30 85 44